

GUIDE

DE L'ÉLÈVE

26
27



CFM

CARREFOUR FORMATION
MAURICIE

CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027

Cl.: 2 Péd.: 0

JUILLET 2026				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

Cl.: 19 Péd.: 2

AOÛT 2026				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

Cl.: 20 Péd.: 1

SEPTEMBRE 2026				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

Cl.: 20 Péd.: 1

OCTOBRE 2026				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Cl.: 20 Péd.: 1

NOVEMBRE 2026				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

Cl.: 15 Péd.: 1

DÉCEMBRE 2026				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

Cl.: 17 Péd.: 1

JANVIER 2027				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Cl.: 19 Péd.: 1

FÉVRIER 2027				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26

Cl.: 15 Péd.: 1

MARS 2027				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

Cl.: 21 Péd.: 1

AVRIL 2027				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

Cl.: 19 Péd.: 1

MAI 2027				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

Cl.: 21 Péd.: 0

JUIN 2027				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

	Congés élèves / enseignants
10	Journées pédagogiques fixes
1	Journée pédagogique nationale

▲ Entrée et fin de la majorité des enseignants

3 journées pédagogiques flottantes au besoin



5105, avenue Albert-Tessier
Shawinigan (Québec) G9N 7A3

Téléphone : 819 539-2265
Sans frais : 1 800 567-8655

www.lancetacarriere.ca



IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom : _____

Code permanent : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Programme d'études : _____

Groupe : _____



BIENVENUE!

Bravo à vous!

Poursuivre des études en formation professionnelle est une décision gagnante et soyez assuré que nous mettrons tout en œuvre pour que votre passage dans notre centre soit des plus enrichissants.

Vous évoluerez dans un milieu où tous ont comme priorité votre réussite et l'excellence de votre formation. Nous vous souhaitons la bienvenue et nous vous rappelons que votre succès dépend de l'ardeur de votre travail.

Bon succès!

Patricia Magny
Directrice de centre

Benoît Lévesque
Directeur adjoint

Luc Tousignant
Directeur adjoint

Sandra Dessureault
Coordonnatrice
Services de l'éducation
des adultes et de la
formation professionnelle

Anthony Ngan
Coordonnateur
Service aux entreprises
et aux individus



TABLE DES MATIÈRES

Information générale.....	4
Horaire des cours 2026-2027.....	7
Guide de l'élève.....	8



ADMINISTRATION

M^{me} Patricia Magny Directrice du Carrefour Formation Mauricie Directrice des Services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises et aux individus	Local 1319	Poste 3248
M^{me} Sandra Dessureault Coordonnatrice Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle Responsable du dossier de l'international	Local 1325-D	Poste 3257
M. Luc Tousignant Directeur adjoint	Local 1323	Poste 3239
M. Anthony Ngan Coordonnateur Service aux entreprises et aux individus	Local 1316	Poste 2040
M. Benoît Lévesque Directeur adjoint	Local 1325-A	Poste 3303
M^{me} Chantal Vincent Secrétaire de gestion Secrétaire du Service aux entreprises et aux individus	Local 1317	Poste 2322
M^{me} Mélanie Ricard Responsable de la gestion administrative	Local 1315	Poste 3236
M^{me} Isabelle Denis Agente de bureau	Local 1321	Poste 3273
M^{me} Jacynthe Crochetière Agente de bureau Responsable de l'aide financière aux études	Local 1309-A (réception)	Poste 3200
M^{me} Johanne Robichaud Agente de bureau	Local 2313	Poste 3240



SERVICES COMPLÉMENTAIRES

(Relation d'aide, suivi de l'assiduité, etc.)

	Local 1235	Poste 3278
Technicien(ne) en travail social Responsable des activités étudiantes Courriel : _____@cssenergie.gouv.qc.ca		
M^{me} Nathalie Landry	Local B-102	Poste 3274
Technicienne en travail social Courriel : nlandry@cssenergie.gouv.qc.ca		
M^{me} Annie de Carufel	Local 1303	Poste 3299
Orthopédagogue Courriel : adecarufel@cssenergie.gouv.qc.ca		
M^{me} Céline Déraspe	Local 1302	Poste 3302
Responsable des élèves internationaux Responsable Élève d'un jour Conseillère en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) Courriel : cderaspe@cssenergie.gouv.qc.ca		
M^{me} Josée Lacoursière	Tél. : 819 539-2285	Poste 3510
Infirmière L'infirmière est présente à l'école secondaire des Chutes. Il est primordial de prendre rendez-vous avec elle avant de se présenter sur place.		



SERVICE AUX ENTREPRISES ET AUX INDIVIDUS

M^{me} Julie Arsenault
Agente de développement

Local 1312

Poste 3227

M^{me} Sophie Doyon
Agente de développement

Local 1312

Poste 2343

M. Dave Lemay
Agent de développement

Local 1312

Poste 2318

M^{me} Justine Côté
Agente de bureau

Local 1312

Poste 3244

MAGASINIERS

M. Marc-André Bourgeois

Poste 3253

M. Joffrey Gagnon

Poste 3250



HORAIRE DES COURS 2026-2027

Du lundi au vendredi

Matin

Dîner

Après-midi



GUIDE DE L'ÉLÈVE

« LE RESPECT DE SOI ET DES AUTRES »

Comme tout centre bien organisé, le Carrefour Formation Mauricie doit se donner des moyens pour favoriser une atmosphère agréable et motivante, ceci dans le but de maintenir le bon ordre et de créer un climat éducationnel favorable à l'apprentissage d'une profession. Le présent document permettra à l'élève d'exercer ses droits et responsabilités. La liberté d'un individu en société doit respecter celle d'autrui.

CELLULAIRE ET APPAREILS MOBILES

L'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles par les élèves dans les locaux et espaces du centre où sont dispensés des services éducatifs est interdite, sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, par l'état de santé d'un élève ou par les besoins particuliers d'un élève en situation d'handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

BRIS DE MATÉRIEL

L'élève doit prendre soin des biens, des équipements et de l'outillage mis à sa disposition. À la fin de l'année scolaire ou durant l'année scolaire, le matériel prêté à l'élève doit revenir en bon état. En conséquence, tout bris, toute perte, tout vandalisme ou dommage entraînera un remboursement. Il est à noter qu'à partir de la date de fin de la formation, l'élève a un délai d'un mois pour rapporter le matériel prêté, sinon celui-ci lui sera facturé.



CASIERS

Un casier est attribué à l'élève lors de l'accueil et celui-ci devra être libéré de tout objet à la fin de la formation et de chaque année scolaire. De plus, les casiers mis à la disposition des élèves appartiennent au Centre de services scolaire de l'Énergie. Ils peuvent être ouverts en tout temps par l'autorité compétente, en présence de l'élève concerné, si possible. La direction du centre a plein pouvoir de couper les cadenas si elle a des doutes raisonnables de croire que les casiers peuvent contenir des substances illicites.

TENUE VESTIMENTAIRE ET HYGIÈNE PERSONNELLE

Sur la propriété du centre ainsi qu'en classe virtuelle, l'élève doit se présenter dans une tenue propre, convenable et empreinte de décence. De plus, les vêtements et la coiffure doivent respecter l'hygiène, la propreté et les convenances. Il en est de même pour tout accessoire ou objet en possession des élèves.

- Tout vêtement porteur d'un message de violence, sexiste ou raciste est interdit dans le centre et en classe virtuelle.
- Le port de la casquette, du bandeau (non approprié), de la tuque et de tout autre couvre-chef est interdit dans la **cafétéria**.



COMPTABILITÉ | DESSIN DE BÂTIMENT | SECRÉTARIAT | VENTE-CONSEIL | REPRÉSENTATION | LANCEMENT D'UNE ENTREPRISE

VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

Le port du bermuda est autorisé, mais comme pour la jupe ou la robe, il doit descendre près des genoux. Le legging avec un haut long est permis.

Toutefois, les vêtements suivants sont interdits pour tous dans le centre :

- camisole;
- chandail qui ne couvre pas entièrement les épaules, le ventre ou le dos;
- pantalon découvrant les hanches ou les sous-vêtements;
- pantalon troué.

Comme dans plusieurs métiers et professions, l'éthique professionnelle est de rigueur et la tenue vestimentaire en constitue un élément à respecter. L'élève doit se présenter au centre ou en classe virtuelle dans une tenue vestimentaire convenable, c'est-à-dire qui respecte les règles habituellement reconnues dans les entreprises.

Aussi, en prévision des stages que vous devrez faire dans le cadre de votre formation ou en alternance travail-études, vous devrez vous conformer à l'éthique de votre milieu de travail en demandant, lors des démarches de stage, ce qui est permis ou non. Certains articles comme le jeans, les espadrilles et les survêtements sont parfois proscrits.



COURS EN MODE VIRTUEL

L'élève qui suit une formation en mode virtuel doit être installé dans un environnement propice à l'apprentissage.

De plus, la caméra doit être ouverte en tout temps ou selon les exigences de l'enseignant et du programme.

**MÉCANIQUE DE VÉHICULES LOURDS ROUTIERS |
MÉCANIQUE D'ENGINS DE CHANTIER | MÉCANIQUE
INDUSTRIELLE | USINAGE | MÉCANIQUE DE VÉHICULES
DE LOISIR ET D'ÉQUIPEMENT LÉGER | OPÉRATION
D'ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION |
CHARPENTERIE-MENUISERIE**

VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES OBLIGATOIRES

Dans ces départements, le port de bottes de sécurité est obligatoire. L'habillement exigé doit être adapté à la pratique de la profession : chemise et pantalon de type Big Bill unis. De plus, toujours pour des raisons de sécurité, la chemise doit être portée à l'intérieur du pantalon. Le port du vêtement ample de type kangourou (avec ou sans capuchon) est interdit dans les classes ainsi que dans les ateliers.

- Le coton ouaté et le t-shirt en tissu 100 % coton, unis ou avec le logo du CFM, sont également acceptés.
- Le manteau sans manches de type Big Bill, le manteau de travail à carreaux ainsi que la tuque sont permis dans les ateliers de mécanique de véhicules lourds routiers et mécanique d'engins de chantier lorsque la température l'oblige.



- Le port de lunettes de sécurité est obligatoire en atelier et en classe-atelier, et ce, en tout temps.
- Le port du dossard est obligatoire en tout temps pour les élèves qui ont à circuler et à travailler à proximité des machines en déplacement en mécanique de véhicules lourds routiers et en mécanique d'engins de chantier.

L'élève qui ne respecte pas ces règles vestimentaires en lien avec la sécurité dans les ateliers devra quitter le centre sur-le-champ.

TENUE DE SÉCURITÉ : ACCESSOIRES OBLIGATOIRES SELON LES TÂCHES RÉALISÉES

1. **Visière de sécurité** : Le port d'une visière de sécurité est obligatoire pour tout élève qui exécute des travaux demandant une protection maximale pour les yeux et le visage. Ces visières sont disponibles au magasin des ateliers.
2. **Élastique pour cheveux longs** : Le port d'un élastique pour les cheveux est obligatoire pour l'élève aux cheveux longs qui fréquente l'un des ateliers suivants : usinage, mécanique industrielle, mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger, équipement motorisé, opération d'équipements de production et charpenterie-menuiserie.



3. **Casque de sécurité** : Le casque de sécurité est obligatoire pour tout élève qui fréquente l'atelier d'équipement motorisé lorsqu'il conduit un chariot élévateur ou qu'il opère un engin de chantier.
4. **Gants** : Le port des gants est obligatoire pour l'élève qui manipule des objets ou des équipements qui abîment, coupent ou égratignent les mains. Ces gants sont disponibles au magasin des ateliers.
5. **Tablier, gants et visière** : L'élève qui manipule des acides ou des matières toxiques doit porter ces trois accessoires de protection.

OUTILS/MACHINERIE

Lorsqu'il utilise des outils ou de la machinerie, l'élève se conforme aux instructions données par toute personne en autorité.

Afin d'éviter le vol ou le bris du matériel mis à sa disposition, l'élève prend soin de remiser les outils et appareils comme il se doit après leur utilisation.

Toute défectuosité, tout bris d'un outil ou d'un appareil de travail doit être signalé au responsable de l'atelier. L'appareil portera alors une étiquette appropriée et ne devra être utilisé que lorsqu'il sera réparé.

Avant la mise en opération d'une machine, l'élève s'assure qu'il en connaît bien le fonctionnement et que la garde ou le protecteur de sécurité est bien en position normale.

L'élève victime d'une blessure doit signaler l'accident immédiatement au responsable qui est sur place au moment de celui-ci. Ce dernier assurera les secours adéquats et, s'il y a lieu, le dirigera vers d'autres instances.



FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Pour toutes les périodes de cours, l'élève doit :

1. être présent à l'heure prévue dans le local qui lui est assigné selon son horaire;
2. respecter les heures de début et de fin des cours, des pauses et du dîner.

Pendant les heures de cours, l'élève doit demeurer dans son lieu de travail. Pour quitter le lieu, il doit obtenir l'autorisation de l'enseignant.

TUTORAT

Au CFM, le tutorat est un accompagnement offert aux élèves afin de les soutenir dans leur parcours scolaire. Il vise à créer une relation positive avec un enseignant, appelé tuteur, pour aider l'élève à rester motivé et à réussir sa formation. Dans ce cadre, l'élève est rencontré au moins trois fois dans l'année pour faire le point sur sa progression et ses besoins.

Le tuteur est là pour écouter et guider vers un projet professionnel. Il accompagne l'élève pour reconnaître ses forces, surmonter ses défis et trouver des stratégies adaptées à sa réalité, que ce soit sur le plan scolaire ou personnel. Il réfère aux bonnes personnes en cas de besoin.

Le tutorat est une démarche de collaboration : la participation de l'élève est essentielle. Il est un acteur important de sa réussite, et son implication dans les rencontres et dans les solutions proposées fera une réelle différence. Le tout se déroule dans un climat de confiance, où la confidentialité des échanges est respectée.

VALORISATION DES ÉLÈVES

Tous les élèves du Carrefour Formation Mauricie ont la possibilité de recevoir une fiche d'employabilité à la fin de leur formation.



ABSENCES, RETARDS ET DÉPARTS HÂTIFS

Les absences, les retards et les départs hâtifs répétés feront l'objet d'un suivi selon la procédure établie au Carrefour Formation Mauricie.

« LA RÉUSSITE PAR LA PRÉSENCE »

La gestion des absences au CFM se veut un moyen d'accroître la réussite des élèves inscrits en formation professionnelle. En effet, les statistiques montrent qu'un élève présent est un élève qui réussit.

Principes de base

1. Absences motivées ou non, jusqu'à concurrence de douze (12) heures par période de deux (2) mois (période débutant en septembre).
2. Après la douzième (12^e) heure, une rencontre avec le tuteur (enseignant) ou une technicienne en travail social est prévue.
3. Après le dépassement des douze (12) heures pour la période de deux (2) mois, une sanction sera appliquée (reprise de temps, suspension...).
4. Pour une absence de trois (3) jours consécutifs, un billet de médecin est exigé.
5. L'élève en échec à une évaluation initiale qui présente des difficultés persistantes, ou qui n'a pas réalisé tous les exercices et les évaluations en aide à l'apprentissage qui lui ont été proposés en cours d'acquisition de la compétence, verra son cas analysé par l'équipe programme afin d'établir la suite de son parcours.



6. L'élève est responsable de son processus de préparation à la reprise et doit se conformer au plan proposé par l'enseignant pour pouvoir se prévaloir de son droit de reprise.
7. Dans le cas d'un accident au Carrefour Formation Mauricie ou entre le domicile et le Carrefour Formation Mauricie, ou dans le cas d'une absence prolongée, les élèves admissibles aux allocations d'aide à l'emploi devront en informer leur agent respectif au bureau de **Services Québec** correspondant, et ce, le plus rapidement possible.

ABANDON OU SUSPENSION

En cas d'abandon ou de suspension, l'élève doit en informer le secrétariat du département, libérer son casier et ne pas oublier de remettre le matériel emprunté dans un délai de 30 jours après avoir terminé sa formation. Sinon, l'élève devra payer le matériel qui lui sera facturé.

FOUILLE OU PERQUISITION

Afin d'assurer un environnement sûr et de maintenir l'ordre et la discipline, des fouilles ou des perquisitions pourront être réalisées par les autorités scolaires lorsque requis.



MOTIFS DE SUSPENSION OU DE RENVOI

En tout temps, même lors d'activités scolaires ou parascolaires, les raisons suivantes constituent un motif de suspension ou de renvoi :

- état d'ébriété ou sous l'influence de drogues;
- possession et consommation de drogues ou de boissons alcoolisées;
- conduite immorale en paroles ou en actions;
- entêtement dans la désobéissance formelle;
- répétition d'absences non motivées, de retards ou de départs hâtifs;
- échecs scolaires;
- vandalisme, vol;
- impolitesse grave;
- retard à l'échéancier;
- facultés affaiblies (médicaments, fatigue excessive, etc.);
- conduite non sécuritaire en atelier;
- manquement à la sécurité du centre;
- conduite automobile dangereuse sur les terrains du Carrefour Formation Mauricie;
- falsification de pièces justificatives;
- manquement au code vestimentaire;
- violence physique ou verbale et intimidation;
- port d'arme ou d'imitation d'arme;
- tout autre motif jugé répréhensible par le centre et pouvant causer préjudice.



LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif du Carrefour Formation Mauricie.

QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION?

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

LIP¹, art. 13

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE?

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

LIP, art. 13

¹ Loi sur l'instruction publique



Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'intimidation ou de violence, n'hésitez pas à en parler à un membre du personnel, notamment avec les techniciennes en travail social ou la direction adjointe responsable de votre département. Vous pouvez aussi remplir le formulaire prévu à cet effet sur le site Web du Carrefour Formation Mauricie. Le formulaire format papier est également disponible à la réception, dans le secteur de l'administration.

Tu vis une situation problématique au centre?

Tu vis une situation de violence à caractère sexuel?

Le Protecteur national de l'élève est là pour veiller au respect des droits des élèves et de leurs parents.

Protecteur national de l'élève Québec

COMMENT PORTER PLAINE?

Si tu n'es pas satisfait des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée ou à son supérieur immédiat
- 2 Contacte le responsable du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur régional de l'élève

 Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto : 1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.



LAÏCITÉ

Il est interdit d'utiliser un local ou un endroit extérieur sur les terrains du centre à des fins de pratiques religieuses.

De plus, tout élève est dans l'obligation d'avoir le visage découvert en tout temps, sauf lorsque celui-ci doit être couvert en raison :

- d'un motif de santé;
- d'un handicap;
- d'exigences propres à l'exécution de certaines tâches.

NOURRITURE

À moins d'avis contraire, toute consommation d'aliments est interdite à l'intérieur des classes et des ateliers.

LOI SUR L'USAGE DU TABAC

Conformément à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, il est interdit de fumer sur les terrains du centre (cigarette électronique incluse). Il est également interdit de fumer à l'intérieur d'un véhicule garé sur un terrain du centre.

ACCIDENT

Toutes les précautions sont prises pour donner à l'accidenté les meilleurs soins possible. Chaque département possède sa propre trousse de premiers soins.

En cas d'accident, l'enseignant est la personne en autorité.



Un rapport d'accident est rédigé par la personne en autorité, témoin de l'accident, s'il y a lieu.

En cas d'urgence, l'accidenté ou le malade est transporté immédiatement à l'hôpital. Le coût du transport est à la charge de l'élève.

ASSURANCES

Les assurances du Centre de services scolaire de l'Énergie ne couvrent pas les effets personnels, donc les propriétaires en sont les seuls responsables.

Le contrat d'assurance du Centre de services scolaire de l'Énergie est un contrat de responsabilité civile et non pas une assurance accident. Donc, cette assurance ne couvre pas automatiquement la personne blessée lors d'un accident survenu dans les locaux ou sur les terrains du Centre de services scolaire de l'Énergie; elle ne couvre que la responsabilité légale découlant de cet accident.

Aussi, il est impossible pour un centre de services scolaire d'assurer contre le feu et le vol des biens appartenant à des tierces personnes.

Nous conseillons donc aux élèves de vérifier s'ils ont déjà des assurances couvrant ces différents événements. Sinon, ils se doivent de souscrire une assurance qui les protégera si de tels événements se produisaient.

En vertu des règlements du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (www.immigration-quebec.gouv.qc.ca), un élève étranger (ni citoyen canadien ni résident permanent) doit être titulaire d'un contrat d'assurance maladie et hospitalisation valide au Québec.



RÈGLES DE SÉCURITÉ

Il est de la responsabilité de l'élève de :

1. prendre connaissance du programme de prévention qui le concerne;
2. prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et celles des autres; s'il a une condition médicale particulière, il est de sa responsabilité de nous en informer;
3. participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents ou des situations nuisibles à la santé;
4. respecter les consignes émises par le personnel enseignant à l'égard du travail en atelier.

ÉVACUATION D'URGENCE

L'élève doit assumer ses responsabilités personnelles et sociales dans des circonstances d'urgence demandant une évacuation des lieux. Pour ce faire :

1. il a pris soin de se familiariser avec les sorties d'urgence;
2. il ne nuit en aucun temps à l'accès aux sorties d'extincteurs et aux tuyaux d'incendie;
3. il ne prend jamais la liberté de jouer avec le système d'alarme ou de l'actionner sans raison sérieuse.



Le Carrefour Formation Mauricie a mis sur pied un plan d'évacuation en cas d'incendie. Afin de permettre aux élèves d'être bien préparés à quitter les lieux en cas d'urgence, des exercices de simulation sont prévus annuellement, en collaboration avec le Service des incendies de la Ville de Shawinigan, sans que les élèves n'aient été avisés.

Au cours d'une évacuation d'urgence et afin d'en assurer le succès, dès que l'alarme est déclenchée, les mesures suivantes devront s'appliquer :

1. les élèves devront sortir rapidement et calmement et se diriger vers le lieu de rassemblement prédéfini, soit le stationnement à l'avant, de l'autre côté de l'avenue Albert-Tessier;
2. ils devront se regrouper autour de leur enseignant afin qu'il vérifie la présence de chacun à l'extérieur du Carrefour Formation Mauricie;
3. personne ne devra s'arrêter en cours de route pour prendre possession de quelques effets personnels;
4. aucun élève du centre ne devra réintégrer l'établissement avant d'en avoir reçu la permission des autorités. Cette autorisation proviendra du Service des incendies, en cas de véritable sinistre, ou d'un membre de la direction du Carrefour Formation Mauricie, à l'occasion d'un exercice d'évacuation.



COMPORTEMENTS ATTENDUS LORS D'UNE SITUATION D'URGENCE

ÉVACUER



- ✓ Cessez toute activité en cours de façon sécuritaire.
- ✓ Fermez les fenêtres et la porte du local.
- ✓ Quittez immédiatement le centre par la sortie appropriée.
- ✓ N'utilisez jamais les ascenseurs. Empruntez les escaliers.
- ✓ Les personnes à mobilité réduite doivent sortir en dernier (assistance de l'enseignant).
- ✓ Demeurez au point de rassemblement et attendez les consignes.

SE BARRICADER



- ✓ Entrez dans la pièce la plus proche.
- ✓ Fermez, verrouillez et/ou barricadez les portes.
- ✓ Masquez les fenêtres et fermez les appareils audio et vidéo.
- ✓ Éteignez les lumières et évitez de faire du bruit.
- ✓ Éloignez-vous des portes et des fenêtres.
- ✓ Adoptez une position accroupie ou couchée derrière un meuble.
- ✓ Demeurez dans le local que vous occupez et attendez les consignes.

STATIONNEMENT

L'élève s'assure de ne bloquer aucune entrée/sortie.

La planification des aires de stationnement autour du centre tient compte des besoins du milieu. En tout temps, les services d'urgence doivent pouvoir se rendre à proximité du Carrefour Formation Mauricie. (Règlement de la Ville de Shawinigan n° 3059)



En conséquence, les aires de stationnement doivent être respectées pour assurer le bon ordre et la sécurité.

L'aire de stationnement située entre l'avenue Albert-Tessier et le Carrefour Formation Mauricie est à l'usage exclusif des membres du personnel du Carrefour Formation Mauricie.

AFFICHAGE

Pour ce qui est de l'affichage, de la sollicitation, de la vente, etc. sur les lieux du CFM, tout doit être préalablement approuvé par la direction.

TEMPÊTES

Le Carrefour Formation Mauricie respecte la politique du Centre de services scolaire de l'Énergie. Pour savoir si le Carrefour Formation Mauricie est fermé, les élèves doivent syntoniser l'une ou l'autre des stations de radio et de télévision régionales qui en feront la mention. Il sera alors nommé que : « **LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE EST FERMÉ.** »

Veuillez également consulter le site Internet et la page Facebook du Centre de services scolaire de l'Énergie.

En cas de disparité avec les informations véhiculées par les médias, il est important de se fier aux messages transmis par le Centre de services scolaire de l'Énergie.



CHANGEMENT D'ADRESSE

L'élève doit signaler tout changement (adresse, numéro de téléphone, départ, etc.) à l'agente de bureau, et ce, même après la fin de ses études, afin que le Carrefour Formation Mauricie puisse expédier le diplôme et les relevés de notes au bon endroit.

ORGANISME DE PARTICIPATION

Le Carrefour Formation Mauricie possède un conseil d'établissement auquel siègent deux élèves de la formation professionnelle.

Les élèves peuvent mettre sur pied des activités de groupe permettant de développer leurs habiletés d'organiseurs et de rendre la vie plus intéressante dans l'établissement, en se référant à une personne ressource du Carrefour Formation Mauricie désignée par la direction.

De plus, dans certains départements, il existe des comités ateliers en lien avec la sécurité.

RELEVÉS DE NOTES, ÉQUIVALENCES ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

RELEVÉS DE NOTES

Tous les cours (compétences) en formation professionnelle sont reconnus et crédités par le ministère de l'Éducation. Chaque cours réussi apparaîtra sur un bulletin cumulatif. Le Ministère produit et fait



parvenir directement à l'élève les résultats officiels des études poursuivies tous les quatre (4) mois. Lorsque tous les cours du plan de formation sont réussis, l'élève reçoit son diplôme du Ministère.

La vérification de l'exactitude des relevés de notes est la responsabilité de l'élève. Toute erreur devrait être rapportée au secrétariat du centre.

ÉQUIVALENCES

Un élève qui a fait des apprentissages dans un autre type de plan de formation et qui désire que cela lui soit reconnu doit se présenter à la direction adjointe du département concerné avec les documents prouvant ses acquis. Après une étude de son dossier, il pourrait se faire reconnaître des équivalences.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Un élève qui a fait des apprentissages reliés à un métier ou à une profession, et ce, à l'extérieur du cadre scolaire, et qui désire faire reconnaître ses acquis et ses compétences afin d'obtenir un bilan ou un diplôme, doit s'adresser à la personne responsable de la reconnaissance des acquis et des compétences du Centre de services scolaire de l'Énergie.

Pour information : 819 539-2265, poste 3302



STAGE DES ÉLÈVES EN MILIEU DE TRAVAIL

Le plan de formation de certains élèves prévoit un ou des stages en milieu de travail. Le Carrefour Formation Mauricie assure l'organisation de ces stages. L'élève trouve lui-même une entreprise qui le recevra comme stagiaire et fait une demande personnelle à cet effet. La direction désigne un ou des membres du personnel de formation pour venir en aide aux stagiaires.

Des moyens de suivi et de contrôle de la qualité de la formation sont aussi mis en place pour permettre l'évolution du groupe dans un cheminement d'apprentissage menant à l'acquisition de compétences.

Dans le respect des particularités de chacun des départements concernant le taux d'échec, l'élève peut se voir refuser l'accès aux stages en entreprise.

FORMATION PROFESSIONNELLE



- Charpenterie-menuiserie
- Comptabilité
- Dessin de bâtiment
- Mécanique d'engins de chantier
- Mécanique industrielle de construction et d'entretien
- Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger
- Opération d'équipements de production
- Mécanique de véhicules lourds routiers
- Représentation
- Secrétariat
- Usinage
- Vente-conseil



PORTES OUVERTES

17 novembre 2026
de 9 h à 16 h

18 novembre 2026
de 9 h à 16 h

19 novembre 2026
de 9 h à 20 h

6 février 2027
de 10 h à 15 h

ÉLÈVE D'UN JOUR

Viens vivre une journée
dans une formation
de ton choix.

INFORMATION & INSCRIPTION

INSCRIS-TOI AU
LANCETACARRIERE.CA

5105, avenue Albert-Tessier
Shawinigan (Qc) G9N 7A3
819 539-2265, poste 3200

Centre
de services scolaire
de l'Énergie

Québec



ÉLÈVES RECHERCHÉS

pour avoir eu trop de fun en classe



ON EN RECRUTE D'AUTRES !

Récompense promise : autant de fun



FACEBOOK



YOUTUBE



SITE WEB

31

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

_____(ÉLÈVE) GROUPE : _____

1. Le Carrefour Formation Mauricie s'engage à offrir une formation complète.
2. Le Carrefour Formation Mauricie s'engage à offrir un environnement de travail sécuritaire.
3. Le Carrefour Formation Mauricie s'engage à offrir un climat d'études respectueux.

Dans ces conditions, je _____, élève au Carrefour Formation Mauricie, m'engage à :

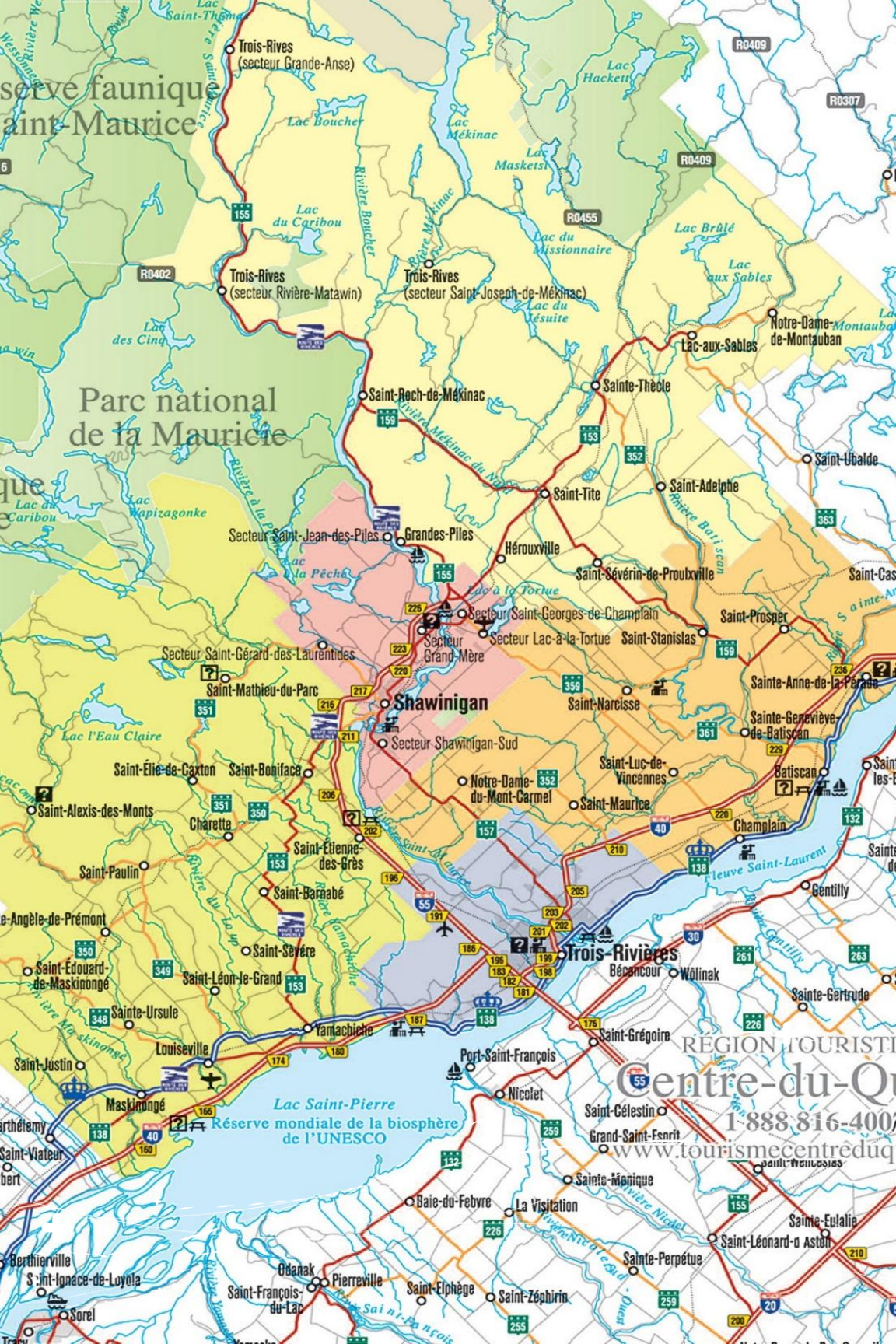
1. **respecter le guide de l'élève du Carrefour Formation Mauricie** de même que les règles de fonctionnement particulières à mon département;
2. fréquenter le Carrefour Formation Mauricie selon le nombre d'heures prévues et mon horaire, en respectant les heures de début et de fin de journée, ainsi que les heures de pauses;
3. respecter intégralement les consignes de santé et sécurité, **incluant le code vestimentaire**.

Je conviens que le Carrefour Formation Mauricie a le devoir de faire appliquer le guide de l'élève et les règles de santé et sécurité, et que ces règles sont en place pour assurer un climat sain et sécuritaire.

Je reconnais également que j'ai pris connaissance du guide de l'élève et qu'on me l'a expliqué, et qu'à défaut de respecter les règles, **le Carrefour Formation Mauricie a le droit de mettre en œuvre des mesures de renforcement des règles pouvant aller du simple avertissement verbal à la suspension pour une durée indéterminée, et ce, sans respecter nécessairement cet ordre au regard de la faute qui aura été commise.**

En consentement, j'ai signé, à Shawinigan,

_____	le	_____
Élève		Date





Centre de formation professionnelle Carrefour Formation Mauricie

5105, avenue Albert-Tessier
Shawinigan (Québec) G9N 7A3

Tél.819 539-2265, poste 3200
Sans frais1 800 567-8655, poste 3200
Courriel.....cfm@cssenergie.gouv.qc.ca

www.lancetacarriere.ca

Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins Shawinigan

1250, avenue de la Station
Shawinigan (Québec) G9N 8K9

Tél.819 539-2265, poste 3200
Télec.819 537-8383

**Centre
de services scolaire
de l'Énergie**

Québec 